

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				101	102	103	104	105
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•	•	•	•
		classe A-2 unifamiliale jumelée		•				
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique			•		•	
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs						
		classe C équip. publics						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			101	102	103	104	105	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	2 [a]	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4 [a]	4	4	4	4	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	7	7	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	7	7	7	
		profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	80	80	80	
		superficie max. au sol (m ca)	300	300	300	300	300	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA	●	●	●		●	
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] Dans le cas d'une habitation jumelée, la marge de recul latérale est de 0 mètre pour le mur mitoyen et la somme minimale des marges latérales est de 2 mètres.							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				106	107	108	109	110
<b>HABITATION</b>		classe A-1 unifamiliale isolée		•	•	•		•
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					•	
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées			•			
	classe G - maison mobile							
<b>COMMERCE</b>		classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						•
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages commerciaux							
<b>INDUSTRIE</b>		classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>PUBLIC ET</b>		classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
<b>INSTITUTIONNEL</b>		classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs						
		classe C équip. publics						
	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	
<b>AGRICOLE</b>		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			106	107	108	109	110	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	7.6	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	2	3	2	3	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4	6	4	6	4	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	7	7	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	7	7	7	
		profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	80	80	80	
		superficie max. au sol (m ca)	300	300	300	—	300	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA		●			●	
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières:							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				111	112	113	114	115
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•	•		•
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée		•		•		•
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée		•		•		•
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)				•[1]		•[1]
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					•	
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée					•	
		classe E - habitation communautaire						
	classe F résidence personnes âgées				•			
	classe G - maison mobile							
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique				•		
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
classe D-3 vente de véhicules								
classe D-4 ateliers d'entretien								
classe D-5 carrosserie, peinture								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A							
	classe B							
	classe C							
	classe D extraction							
	classe E récupération, recyclage							
	classe F traitement boues, lisiers							
<b>PUBLIC ET</b>	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
<b>INSTITUTIONNEL</b>	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs				•			
	classe C équip. publics							
	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture et forêt							
	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques							
Notes particulières:		[1] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 logements.						

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			111	112	113	114	115	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	5	6	
		marge de recul latérale min. (m)	2	2	[a]	2.5	[a]	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4	4	[a]	5	[a]	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	7	8	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2.5	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	7	15	7	
		profondeur minimale (m)	7	7	7		7	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	80	250	80	
		superficie max. au sol (m ca)	300	300	—	—	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	20	40	40	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA			●	●		
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] Pour une habitation unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale, la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 4 mètres. Pour une habitation multifamiliale ou une résidence pour personnes âgées, la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 6 mètres.							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				116	117	118	119	120
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•	•	•	•
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée		•	•		•	
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée			•		•	
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique			•	•		
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs						
		classe C équip. publics						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			116	117	118	119	120	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	2	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4	4	4	4	4	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	7	7	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	7	7	7	
		profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	80	80	80	
		superficie max. au sol (m ca)	300	300	300	300	300	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA		●	●			
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières:							



# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				121	122	123	124	125
<b>HABITATION</b>		classe A-1 unifamiliale isolée		•		•	•	
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée			•		•	
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée			•			
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)			•			
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						•
	classe G - maison mobile							
<b>COMMERCE</b>		classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique				•	•	
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages commerciaux							
<b>INDUSTRIE</b>		classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>PUBLIC ET</b>		classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
		classe A-3 centres d'accueil						
<b>INSTITUTIONNEL</b>		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs		•				
		classe C équip. publics						
		classe D infras. publiques		•	•	•	•	•
<b>AGRICOLE</b>		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			121	122	123	124	125	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	6	10	10	22	
		marge de recul latérale min. (m)	2	[a]	2	2	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4	[a]	4	4	6	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	12	12	[b]	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	10	10	—	
		profondeur minimale (m)	7	7	10	10	—	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	100	100	—	
		superficie max. au sol (m ca)	300	—	300	300	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	60	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA		●	●	●		
<b>AMENDEMENT</b>								
<b>DIVERS</b>	Notes particulières: [a] Pour une habitation bifamiliale ou trifamiliale, la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 4 mètres. Pour une habitation multifamiliale, la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 6 mètres. [b] 7 mètres par rapport à la ligne des terrains ayant front sur la rue Barré. 14 mètres par rapport à la ligne des terrains ayant front sur le chemin Marieville et la 1ère Rue							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				126	127	128	129	130	
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée			•	•			
		classe A-2 unifamiliale jumelée		•					
		classe A-3 unifamiliale en rangée		•					
		classe B-1 bifamiliale isolée					•		
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe B-3 bifamiliale en rangée							
		classe C-1 trifamiliale isolée					•		
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe C-3 trifamiliale en rangée							
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)							•
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)							•
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée							
		classe E - habitation communautaire							
		classe F résidence personnes âgées							
		classe G - maison mobile							
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 vente au détail							
		classe B-1 clubs sociaux							
		classe B-2 spectacles, salles de réunion							
		classe B-3 bars, discothèques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 commerces érotiques							
		classe B-6 salles jeux électroniques							
		classe B-7 récréation ext. intensive							
		classe B-8 récréation ext. extensive							
		classe B-9 observation nature							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte touristique							
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 cantines							
		classe C-5 table gourmande							
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 lave-autos							
		classe D-3 vente de véhicules							
		classe D-4 ateliers d'entretien							
		classe D-5 carrosserie, peinture							
		classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport							
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages commerciaux									
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A							
		classe B							
		classe C							
		classe D extraction							
		classe E récupération, recyclage							
		classe F traitement boues, lisiers							
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A-3 centres d'accueil							
		classe A-4 services culturels et communautaires							
		classe A-5 sécurité publique, voirie							
		classe A-6 lieux de culte							
		classe B parcs, équipements récréatifs				•			
		classe C équip. publics							
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	
		classe A agriculture et forêt							
		classe B élevage							
		classe C activités complémentaires							
		classe D activités agrotouristiques							
		classe E animaux domestiques							
Notes particulières:									

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			126	127	128	129	130	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	10	6	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	3 [a]	2	2	2	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6 [a]	4	4	4	6	
		marge de recul arrière min. (m)	6	7	7	7	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	3	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	12	
		façade minimale (m)	7	7	7	7	—	
		profondeur minimale (m)	6	7	7	7	—	
		superficie min. au sol (m ca)	70	80	80	80	—	
		superficie max. au sol (m ca)	300	300	300	300	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	60	30	30	30	50	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	20	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol		•				
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] marge applicable pour les unités d'extrémité							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				131	132	133	134	135
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée						●
		classe A-2 unifamiliale jumelée						●
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée				●		
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée					●	
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)		●	●	●		
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)		●	●			
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée			●	●[2]		
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées				●		
	classe G - maison mobile							
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services			●[1]			
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
classe D-2 lave-autos								
classe D-3 vente de véhicules								
classe D-4 ateliers d'entretien								
classe D-5 carrosserie, peinture								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A							
	classe B							
	classe C							
	classe D extraction							
	classe E récupération, recyclage							
	classe F traitement boues, lisiers							
<b>PUBLIC ET</b>	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
<b>INSTITUTIONNEL</b>	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs				●			
	classe C équip. publics				●			
<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		●	●	●	●	●	
	classe A agriculture et forêt							
	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques							
Notes particulières:								
[1] limité aux services de garderie								
[2] limité aux habitations multifamiliales jumelées. Chaque bâtiment peut comporter un maximum de 8 unités de logement.								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			131	132	133	134	135	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	8	8	6	6	
		marge de recul latérale min. (m)	3	3	3	2	[b]	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6	4	[b]	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	10	7	7	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	3	3	[a]	2	2	
		hauteur maximale (m)	12	15	15	10	10	
		façade minimale (m)	—	8	15	7	7	
		profondeur minimale (m)	—	—	—	7	7	
		superficie min. au sol (m ca)	—	200	250	80	80	
		superficie max. au sol (m ca)	—	—	—	300	300	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol						
		PIIA			●			
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] hauteur minimale de trois étages et hauteur maximale de trois étages et demi. [b] Dans le cas d'une habitation jumelée, la marge de recul latérale est de 0 mètre pour le mur mitoyen et la somme minimale des marges latérales est de 2 mètres.							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				136	137	138	139	140
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée			●	●	●	●
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée		●				
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée		●				
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs					●	
		classe C équip. publics						
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		●	●	●	●	
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			136	137	138	139	140	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6	6	6	10	8	
		marge de recul latérale min. (m)	[a]	2	2	2	2	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	[a]	4	4	4	4	
		marge de recul arrière min. (m)	7	7	7	12	10	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	2	[b]	2	[a]	
		hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	
		façade minimale (m)	7	7	10	7	9	
		profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
		superficie min. au sol (m ca)	80	80	75	80	75	
		superficie max. au sol (m ca)	—	300	300	300	300	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol				●		
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] Pour une habitation bifamiliale ou trifamiliale, la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 4 mètres. Pour une habitation multifamiliale, la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres et la somme minimale des marges latérales est de 6 mètres.  [b] hauteur minimale un étage et demi. Hauteur maximale deux étages.							



# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				141				
<b>HABITATION</b>		classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée		•				
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée		•				
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
	classe G - maison mobile							
<b>COMMERCE</b>		classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages commerciaux							
<b>INDUSTRIE</b>		classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>PUBLIC ET</b>		classe A-1 services gouvernementaux						
		classe A-2 santé, éducation						
<b>INSTITUTIONNEL</b>		classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires						
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs						
		classe C équip. publics						
	classe D infras. publiques		•					
<b>AGRICOLE</b>		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			141					
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	6					
		marge de recul latérale min. (m)	2					
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4					
		marge de recul arrière min. (m)	7					
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2.5[a]					
		hauteur maximale (m)	10					
		façade minimale (m)	7					
		profondeur minimale (m)	7					
		superficie min. au sol (m ca)	80					
		superficie max. au sol (m ca)	300					
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30					
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10					
<b>AUTRES NORMES</b>	logement au sous-sol							
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières: [a] deux étages plus le sous-sol.							